

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 4 décembre 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Barbara Beugger
Alain Joubert

La conseillère, madame Nathalie Lavoie, est absente.

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

Moment de réflexion.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Aménagement et exploitation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation;
- 10.2 Avis aux nouveaux propriétaires concernés situés dans les aires de protection d'eaux souterraines municipales.

ADOPTÉE

438-12-2018

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 6 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de correction pour la résolution numéro 423-11-2018;
2. Résolutions adoptant les premiers projets des règlements numéro 528-2018, 529-2018, 532-2018 et 533-2018 de la Municipalité de Sainte-Hélène;
3. Résolution numéro 422-11-2018 de la Municipalité de Saint-Théodore concernant le déneigement du 5^e Rang;
4. Procès-verbal du 21 novembre 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 de la MRC d'Acton.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de novembre 2018 au montant de 168 052,68 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 71 427,38 \$.

ADOPTÉE

3.2 Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

439-12-2018

440-12-2018 3.3 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit payé à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote-part pour l'année 2018 au montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE

3.4 Approbation du décompte de paiement numéro 4 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 26 novembre 2018, selon la facture numéro 9528 d'une somme de 428 026,13 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT LE certificat de paiement numéro 4 en date du 26 novembre 2018 de monsieur Denis Baril, architecte, au montant total de 428 026,13 \$, incluant les taxes applicables et comprenant une retenue provisoire de 10 %;

441-12-2018 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 4 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général, sous réserve des vérifications à recevoir de l'architecte et à valider par la directrice générale;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

ADOPTÉE

3.5 Autorisation de paiement à Englobe Corp. pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 327-09-2018;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 900276775 au montant de 1 436,04 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

442-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement à Englobe Corp. au montant de 1 436,04 \$, taxes incluses;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM).

ADOPTÉE

- 3.6 Transfert budgétaire des postes 02 41400 529 et 351000414 à l'excédent de fonctionnement affecté intitulé « Disposition des boues »
-

443-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'effectuer un transfert budgétaire du poste 02 41400 523, intitulé « Vidanges de boues » et du poste 351000414, intitulé « Surplus affecté boues » à l'excédent de fonctionnement affecté intitulé « Disposition des boues », pour une somme de 87 790,00 \$.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Établissement du calendrier 2019 des assemblées

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

444-12-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20h :

15 janvier 2019	9 juillet 2019
5 février 2019	20 août 2019
5 mars 2019	3 septembre 2019
2 avril 2019	1 ^{er} octobre 2019
7 mai 2019	5 novembre 2019
4 juin 2019	3 décembre 2019

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

4.2 Dépôt des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

4.3 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit approuvé le rapport présenté par madame Cynthia Bossé, directrice générale, concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2019.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Mathieu Beaudry afin que soit présenté un règlement relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2019.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement adoptant le budget et décrétant les taux de taxes, compensation et autres tarifications pour l'exercice financier 2019

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le mardi 18 décembre à 19h, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales et spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2019.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

4.6 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton, et ce, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1).

4.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2007-174

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2007-174.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre 2018 et prévisions des dépenses du mois de décembre 2018

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de décembre 2018, un budget de 575,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté un règlement relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

5.3 Programme d'aide financière pour la préparation des Municipalités locales aux sinistres - Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400,00 \$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$;

QUE la Municipalité autorise madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

5.4 Programme d'aide financière pour la préparation des Municipalités locales aux sinistres - Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

448-12-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000,00 \$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 \$;

QUE la Municipalité autorise madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

6. Transport routier

6.1 Dépôt des prévisions des dépenses du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2018

449-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver, pour le mois de décembre 2018, un budget d'environ 5 376,00 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec du Programme d'aide à la voirie locale Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local concernant le scellement de fissures

Ce point est retiré.

6.3 Résultat des soumissions concernant l'acquisition d'une camionnette 4x4 pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT L'appel d'offres public numéro 2017-007 concernant l'acquisition d'une camionnette 4x4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a présenté une offre et que le résultat est le suivant :

450-12-2018

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford inc.	44 149,25 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit rejetée la soumission de Jacques Olivier Ford inc.;

QUE soit annulé l'appel d'offres et qu'un nouvel appel d'offres soit publié.

ADOPTÉE

6.4 Résultat des soumissions concernant l'acquisition d'un camion de style cube pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT L'appel d'offres public numéro 2017-006 concernant l'acquisition d'un camion de style cube pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a présenté une offre et que le résultat est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Jacques Olivier Ford inc.	51 919,25 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QU'au devis d'appel d'offres la Municipalité se réservait la faculté de ne pas conclure de contrat;

451-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit rejetée l'offre de Jacques Olivier Ford inc.;

QUE soit annulé l'appel d'offres et qu'un nouvel appel d'offres soit publié.

ADOPTÉE

6.5 Demande de modification au droit de passage pour la saison de Quad 2018-2019

CONSIDÉRANT LA demande de modification au droit de passage du Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. sur les sentiers hivernaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des annulations de droit de passage sur certaines propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues souhaite l'autorisation pour passer sur le 20^e Rang au lieu d'utiliser les terres;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une collaboration municipale à l'effet qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits spécifiques afin d'assurer la sécurité de tous;

452-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la demande de modification au tracé soumise du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson inc. sous réserve de la vérification de la conformité de la demande avec la *Loi sur les véhicules hors routes*.

ADOPTÉE

6.6 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant la fermeture d'une partie des lots 5 645 130 et 5 645 131 du cadastre du Québec faisant partie intégrante des rues Lanoie, Principale et Saint-Éphrem et abrogation du procès-verbal ou du règlement décrétant l'ouverture desdits lots à titre de chemin public

Avis de motion est donné par monsieur Mathieu Beaudry afin que soit présentée, à une séance ultérieure, un règlement décrétant la fermeture d'une partie des lots 5 645 130 et 5 645 131 du cadastre du Québec faisant partie intégrante des rues Lanoie, Principale et Saint-Éphrem et abrogation du procès-verbal ou du règlement décrétant l'ouverture desdits lots à titre de chemin public.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

6.7 Entérinement des directives de changement dans le cadre du projet de construction du garage municipal

CONSIDÉRANT LES travaux de construction du garage municipal actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE les directives de changement suivantes présentées par monsieur Alex Gendron de l'entreprise Drumco Entrepreneur général :

Directive de changement		Montant excluant les taxes
1	Changement porte de garage	- 3000,00 \$
2	Remplacement entrée électrique et alimentation enfouie	6 608,72
3 A-1 rév	Infrastructure et asphalte	73 692,80 \$
4 rv. 1	Raccordement bâtisse à la rue	53 050,25 \$
5	Remplacement tuyauterie plomberie	645,74 \$
6	Fosse huile garage	16 759,37
7 rev	Mise en place du réseau pluvial	98 733,75 \$
8 rev	Excavation stationnement	2 671,69 \$
9	Isolation axe 2	2 365,00 \$
10	Remplacement de 2 volets à gravitée par des motorisés	3 995,04 \$
11	Agrandissement rue	26 660,63 \$
12	Isolant pluvial	16 621,00 \$
Total :		296 438,99 \$

CONSIDÉRANT QUE certaines directives de changement sont en attente d'approbation par l'Architecte et que la directrice générale requiert des détails supplémentaires;

453-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soient entérinées les directives de changement numéro 1, 2, 3 A-1 rév, 4 rév.1 et 5 présentées par l'entreprise Drumco Entrepreneur général et approuvées par Denis Baril, architecte;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à autoriser les autres directives de changement sous réserve des modifications, s'il y a lieu;

QUE toute directive de changement doit obligatoirement être autorisée par la directrice générale de la Municipalité en plus de l'architecte;

QUE la directrice générale puisse autoriser des directives de changements, et ce, pour un maximum de 10 % du coût du contrat, tout dépassement de 10 % devra être autorisé par une résolution de ce conseil.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Renouvellement d'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBVY)

454-12-2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à l'OBVY pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que l'adhésion à l'OBVY soit renouvelée pour l'année 2019 au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

7.2 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au sujet des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité

455-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior, soit nommé à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau*;

QUE monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, soit nommé à titre de substitut désigné au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau*;

QUE toutes les dispositions incompatibles avec la présente résolution sont et demeurent abrogées.

ADOPTÉE

7.3 Adoption du *Règlement numéro 2010-216-03 modifiant le règlement 2010-216 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité*

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

CONSIDÉRANT LES dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région

maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT LE règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2010-216 intitulé « *Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité* »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

456-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement 2010-216-03 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

7.4 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT QUE L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) contribue à mettre en place des solutions concrètes, simples et populaires pour améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère des citoyens et ainsi freiner les bouleversements climatiques qui touchent toute la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA souhaite pousser plus loin son travail de mobilisation des citoyens en soutien aux efforts des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la transition énergétique;

CONSIDÉRANT L'opportunité de faire équipe avec un organisme expérimenté dans la mise en place de solutions pour un avenir plus vert et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion à l'AQLPA est au montant de 100,00 \$;

457-12-2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ghyslain Phaneuf, appuyé par monsieur Claude Larocque **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de la conseillère et des conseillers d'adhérer à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, et ce, au coût de 100,00 \$.

ADOPTÉE

7.5 Dépôt du formulaire à l'usage de l'eau potable 2017

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le formulaire à l'usage de l'eau potable 2017 et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.6 Modification à la résolution numéro 373-10-2018 intitulée « Appel d'offres 2018-003 concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés »

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs et culture

8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2018

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2018. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Appui financier à la Fondation Aline-Letendre

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière de la Fondation Aline-Letendre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu, en améliorant les soins, les services et le milieu de vie de ceux-ci;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de faire un don à la fondation Aline-Letendre, et ce, au montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

8.3 Appui aux Cercles de Fermières du Québec

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide et à la Société du cancer, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the Word (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des «Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies;

459-12-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

ADOPTÉ

8.4 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec

CONSIDÉRANT QU'une activité d'initiation à la pêche pourrait être offerte aux enfants fréquentant le camp de jour et aux autres jeunes de la région;

460-12-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide à l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche au « Programme pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec;

QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

8.5 Acquisition du logiciel Giacom - inscription en ligne et gestion des plateaux des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se procurer un logiciel d'inscription en ligne et de gestion des plateaux des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités et organismes font déjà affaire avec cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le prix annuel du logiciel se situe entre 450,00 \$ et 500,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de se procurer logiciel d'inscription en ligne et gestion des plateaux des loisirs et de la culture auprès de l'entreprise Giacom au coût annuel d'environ 500,00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.6 Demande de la FADOQ-Upton concernant le prêt du premier étage du 863, rue Lanoie pour la tenue des rencontres de son conseil d'administration

CONSIDÉRANT LA demande de la FADOQ-Upton pour utiliser le premier étage de l'immeuble situé au 863, rue Lanoie lors de ses réunions du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme continuerait à utiliser le centre communautaire pour les activités des membres, l'assemblée générale annuelle, le dîner de Noël et la réunion de la rentrée;

CONSIDÉRANT QUE le premier étage de l'immeuble n'est pas utilisé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le prêt du premier étage de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie à la FADOQ-Upton pour la tenue des rencontres de son conseil d'administration jusqu'à ce que la vocation de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie soit précisée.

461-12-2018

462-12-2018

ADOPTÉE

- 8.7 Embauche de deux surveillants pour la plateforme multifonctionnelle Desjardins pour la saison hivernale 2018-2019
-

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est arrivée;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme multifonctionnelle Desjardins est une infrastructure municipale importante qui dessert les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE deux surveillants sont nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme multifonctionnelle Desjardins;

CONSIDÉRANT L'offre d'emploi publiée et les curriculums vitae reçus;

CONSIDÉRANT LES recommandations du coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE monsieur Karl Beaudin soit embauché à titre de surveillant de la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2018-2019 au salaire horaire de 13,50 \$;

QUE monsieur Philippe Morissette soit embauché à titre de surveillant de la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2018-2019, au salaire horaire de 14,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.8 Souhaits des Fêtes dans le journal La Pensée de Bagot
-

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les souhaits du temps des Fêtes dans le journal La Pensée de Bagot;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour une publicité d'un quart de page en couleur est au coût de 245 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire publier dans le journal La Pensée de Bagot les souhaits du temps des Fêtes pour un montant de 245 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

463-12-2018

464-12-2018

8.9 Demande du Comité de parent bénévole de l'École de la Croisée

CONSIDÉRANT LA demande du Comité de parent bénévole de l'École de la Croisée pour avoir de l'aide lors de leur collecte de canettes au profit des enfants de l'école de la Croisée, le 12 janvier prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite qu'un camion de la Municipalité soit disponible pour leur collecte et que deux employés de la Municipalité se joignent à eux;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette du Service des travaux publics ne peut être utilisée puisqu'elle sert au déglacage des chemins municipaux et aux interventions d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE les employés du Service des travaux publics sont affectés aux opérations de déneigement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la demande soit refusée.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de novembre 2018

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de novembre est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Rapport de la Commission de consultation publique pour le projet d'élevage porcin de la Ferme P.D.G Paré Inc. à Upton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Acton a été mandatée pour tenir une consultation publique sur un projet d'élevage porcin sur le territoire d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique a eu lieu le 1^{er} novembre 2018 à 19 h 30 au centre communautaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées par ce projet d'élevage porcin avaient jusqu'au 16 novembre 2018 pour transmettre des commentaires sur les éléments discutés lors de cette consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.4.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a adopté le rapport de consultation indiquant les conditions auxquelles le conseil peut assujettir la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission de consultation publique et les possibles conditions rattachées à l'émission du permis ont fait l'objet d'une recommandation favorable par le conseil de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission de consultation publique a été déposé au conseil lors de la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter le rapport de la Commission de consultation publique sur le projet d'élevage porcin de la Ferme P.D.G Paré Inc. sur le lot 1 957 472 du Cadastre du Québec, daté du 28 novembre 2018, comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

10. Varia

10.1 Aménagement et exploitation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation

CONSIDÉRANT LE projet de construction du puits numéro 5 en remplacement du puits numéro 2;

CONSIDÉRANT LA correspondance reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demandant des renseignements complémentaires aux fins de l'approbation du projet d'exploitation de l'installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation;

CONSIDÉRANT LE rapport hydrogéologique final produit par la firme Akifer le 15 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité respectera les recommandations émises de Gilles Michaud, ingénieur et hydrogéologue de la firme Akifer à la section 7.2 de son rapport en date du 15 juin 2018.

ADOPTÉE

10.2 Avis aux nouveaux propriétaires concernés situés dans les aires de protection d'eaux souterraines municipales

CONSIDÉRANT LES résolutions numéro 231-09-2014, 232-09-2014 et 233-09-2014 adoptant les plans d'action pour les aires de protections des puits municipaux soient l'air de protection bactériologique, l'air de protection virologique et l'utilisation des pesticides;

466-12-2018

467-12-2018

CONSIDÉRANT LE *Règlement numéro 2015-260 modifiant le règlement 2002-89 édictant le plan d'urbanisme aux fins d'établir des aires de protections pour les puits municipaux;*

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires visés par les aires de protection ont tous été avisés entre les mois d'août et de septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à aviser les nouveaux propriétaires concernés par les aires de protections des puits municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à mettre en place une démarche pour les futurs changements de propriétaire.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2018.

ADOPTÉE

13. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h38.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

468-12-2018

469-12-2018

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.